

ANNEXE – Règlement Disclosure – Informations précontractuelles

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :

Athymis Millennial

Identifiant d'entité juridique :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ Oui

●○ ☒ Non

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____%

☐ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ____% d'investissements durables.

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promeut les caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le fonds tient compte du risque de durabilité et des caractéristiques ESG dans le cadre de son processus de sélection. À cet égard, le fonds favorise les caractéristiques environnementales et/ou sociales telles que définies à l'article 8(1) du SFDR (Fonds ESG). Pour l'évaluation, des domaines tels que la stratégie d'entreprise, la gouvernance d'entreprise, l'empreinte environnementale et le comportement social d'une société sont pris en compte. Plus précisément, nous recherchons des entreprises qui se comportent de manière durable avec leurs parties prenantes.

En ce qui concerne l'Environnement, des domaines tels que les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et d'énergie sont contrôlés.

En ce qui concerne le Social, la façon dont les entreprises se comportent avec leurs employés est primordiale. Ainsi, la rotation et la satisfaction des employés permettent d'évaluer le climat social au

sein de l'entreprise. La formation et les accidents sont des indicateurs qui soulignent l'intérêt des entreprises pour l'évolution et l'amélioration de leurs employés. Enfin, l'égalité entre les employés est évaluée par le biais d'indicateurs tels que la présence de femmes au conseil d'administration, le ratio de rémunération des PDG et la manière dont les minorités sont intégrées. Enfin, la Gouvernance est évaluée à travers les moyens (indépendance du conseil d'administration, durée du mandat, récupération des fonds...), les objectifs (rémunération liée au développement durable) et la manière dont les entreprises sont gérées (corruption, droits de l'homme, etc.).

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Le gérant s'appuie sur son propre modèle ESG, car des indicateurs de durabilité sont utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Indicateur de durabilité		Métrique	Explication
Environnement	Émission GES	Émissions de carbone scope 1 & 2	Les émissions de gaz à effet de serre les plus récemment déclarées ou estimées par l'entreprise (Scope 1 + Scope 2). Les émissions du champ d'application 1 sont celles qui proviennent de sources possédées ou contrôlées par l'entreprise, généralement la combustion directe de carburant comme dans un fourneau ou un véhicule. Les émissions de portée 2 sont celles causées par la production d'électricité achetée par l'entreprise.
		Émissions de carbone scope 3	Estimation des émissions totales du champ d'application 3 telles que définies par le protocole sur les gaz à effet de serre [tCO2e/an].
	Eau	Consommation d'eau	Le volume total d'eau détournée dans les opérations d'une entreprise à partir de toutes les sources d'eau qui n'est pas retournée à la source originale (converti en mètres cubes). Cela peut être attribué à l'eau qui s'évapore, qui est perdue en raison de fuites et/ou qui est incorporée dans le produit final.
		Surveillance des risques liés à l'eau	Indique la portée des programmes de l'entreprise visant à surveiller et à mesurer régulièrement les risques liés à l'eau dans les opérations de l'entreprise.
	Énergie	Consommation d'énergie	Consommation d'énergie en MWh des entreprises bénéficiaires d'investissements.
Social	Questions sociales et relatives aux employés	Audit	La société effectue régulièrement des audits environnementaux de ses activités.
		Rotation du personnel	Rotation annuelle du personnel en pourcentage.
		Programmes de formation sur les normes éthiques	Indique la portée de la formation des employés sur les normes de lutte contre la corruption et d'éthique commerciale.
		Formation professionnelle	Indique le pourcentage d'employés ayant reçu une formation au cours de l'année indiquée.
		Lanceur d'alertes	Indique si la politique d'éthique commerciale de l'entreprise comprend une disposition de protection des lanceurs d'alertes
		Blessures	Représente le taux total de blessures enregistrables (TRIR) de l'entreprise par million d'heures travaillées. Le TRIR comprend les accidents mortels + les accidents avec arrêt de travail + les accidents avec restriction de travail + les accidents avec traitement médical.
		Ratio de rémunération des PDG	Rapport moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).
		Les femmes au conseil d'administration	Indique le pourcentage de femmes au sein du conseil d'administration.
		Minorités	Cette mesure est basée sur différents indicateurs : politique de diversité des travailleurs, programmes visant à faciliter la diversité de la main-d'œuvre, preuve de l'existence d'un ou de plusieurs groupes de ressources pour les employés sous-représentés, et preuve d'une formation à la mobilité interne ou d'un développement professionnel pour les employés sous-représentés.
		Satisfaction des employés	L'entreprise bénéficiaire de l'investissement contrôle la satisfaction des employés.
Gouvernance	Conseil d'administration	Durée d'occupation du conseil	Durée d'occupation des membres du conseil d'administration : depuis combien de temps un administrateur reste-t-il inchangé dans l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ?
		Indépendance du conseil d'administration	Le pourcentage de membres du conseil d'administration qui répond à nos critères d'indépendance de la direction, tels que définis par MSCI ESG Research. Pour les entreprises dotées d'un conseil à deux niveaux, le calcul est basé sur les membres du conseil de surveillance uniquement.
		Indépendance du comité de rémunération	Le pourcentage des membres du comité de rémunération qui répondent aux critères d'indépendance désignés.
		Indépendance du comité d'audit	Le pourcentage des membres du comité d'audit qui répondent aux critères d'indépendance désignés.
		Actionnaire de contrôle	Pourcentage d'actions détenues par l'actionnaire de contrôle.
		La gouvernance possède plus de 20%.	Indique si la part de propriété de la gouvernance dépasse 20 %.
		Indépendance du Président et du Directeur Général	Séparation des fonctions de Président et de Directeur Général
		Rémunération liée à la durabilité	L'entreprise, si elle est désignée comme ayant un impact environnemental ou social élevé, a-t-elle omis d'intégrer des liens avec les performances de durabilité dans ses politiques actuelles de rémunération variable? Cette mesure est entièrement basée sur les rapports de l'entreprise elle-même et est strictement axée sur l'inclusion spécifique ou non de ces paramètres dans la détermination des composantes de la rémunération variable et ne prend pas en considération leur efficacité.
		Clawbacks	L'entreprise a-t-elle omis d'adopter une politique de récupération ou de malus, applicable à la fois aux incitations annuelles et à long terme, qui permettrait de récupérer la rémunération incitative basée sur des comptes qui ont été retraités à une date ultérieure ?
		Golden	L'entreprise a-t-elle accordé un golden hello à son PDG ou à d'autres cadres supérieurs ? L'indemnité de départ potentielle en espèces du PDG est-elle supérieure à cinq fois son salaire annuel ?
		1 action = 1 vote	L'entreprise a-t-elle plus d'une catégorie d'actions de participation qui ont des droits de vote inégaux?
		Vote négatif des administrateurs	Y a-t-il un ou plusieurs administrateurs au conseil d'administration qui ont reçu un vote négatif ou une abstention des actionnaires de plus de 10 % lors de la dernière élection (ou vote de décharge) déclarée.
		Say on pay	L'entreprise organise-t-elle régulièrement des votes sur la rémunération ?
		Défauts de présence au conseil d'administration	Tous les membres ont-ils assisté à au moins 75 % de toutes les réunions du conseil d'administration et des comités ?
		Corruption	Audit en matière d'éthique des affaires - anti-corruption
		Droits de l'homme	Indique la fréquence et la portée des audits relatifs à la lutte contre la corruption et à l'éthique des affaires.
			Respect des droits de l'homme
			Ce facteur indique si l'entreprise est en conformité avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les valeurs possibles sont "Fail", "Watch List" ou "Pass".
Clients et fournisseurs	Client	Résumé de l'entreprise - Drapeau général	L'évaluation globale de l'entreprise signale la présence d'une controverse notable liée aux activités et/ou aux produits de l'entreprise, ainsi que la gravité de l'impact social ou environnemental de cette controverse. Les valeurs possibles sont Rouge, Orange, Jaune ou Vert.
		Conformité du travail - Core	Ce facteur indique si l'entreprise est en conformité avec les principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail. Les valeurs possibles sont "Fail", "Watch List" ou "Pass".
		Conformité au Pacte mondial	Ce facteur indique si l'entreprise est en conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Les valeurs possibles sont "Fail", "Watch List" ou "Pass".
	Fournisseur	L'entreprise collecte des informations sur ses clients ou d'autres individus	Dans le cadre de ses activités commerciales habituelles, l'entreprise collecte-t-elle ou traite-t-elle des informations concernant ses clients ou d'autres individus (par exemple, les clients de ses entreprises clientes ou les utilisateurs de services Internet) ?
		Permettre aux clients de supprimer toutes les données les concernant	Si l'entreprise collecte et stocke des données personnelles identifiables concernant des individus, permet-elle à ces derniers de supprimer complètement leurs informations des dossiers de l'entreprise, ou l'entreprise le fait-elle en leur nom s'ils le demandent ?
		Processus de protection de la vie privée des clients et de la sécurité des données	Marqué par "Oui" si l'entreprise a mis en place des processus pour protéger la vie privée des clients et la sécurité des données.
		Collaboration avec les fournisseurs pour résoudre les problèmes de corruption	Marqué comme "Oui" si l'entreprise collabore avec les fournisseurs pour résoudre les problèmes de corruption ou si elle dispose de programmes pour vérifier la conformité avec ses politiques.
		Surveille les pratiques anticorruption des fournisseurs	Marqué par "oui" si l'entreprise surveille régulièrement les pratiques et les performances anticorruption des fournisseurs.
		Politique anticorruption pour les fournisseurs	Indique la portée de la politique anticorruption en place pour les fournisseurs.

Le processus de sélection des titres comprend une analyse non financière, utilisant une approche de filtrage négatif ESG comme suit: exclusion des entreprises directement impliquées dans certains secteurs considérés comme nuisibles dès lors que plus de 10% de leurs revenus proviennent des combustibles fossiles, du tabac et des jeux d'argent (production, distribution, licence). L'univers d'investissement est déterminé par le Gérant en utilisant les informations fournies par les rapports de durabilité des entreprises, les courtiers, les organisations à but non lucratif, les communiqués de presse et les fournisseurs de données tiers.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?

N/A



Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

N/A

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

N/A

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☐ Oui,

☒ Non

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

L'objectif du fonds Athymis Millennial est de réaliser une croissance du capital à moyen terme. Pour ce faire, le fonds investira dans des actions de grandes capitalisations internationales. Le fonds sera principalement exposé aux marchés Nord-Américains, Européens et Asiatiques. Pour assurer l'investissement dans les pays asiatiques, le groupe pourra avoir recours aux ADR (American Depositary Receipts) ou GDR (Great Britain Depositary Receipts). Les valeurs sélectionnées sont les entreprises les plus à même de s'adapter aux évolutions de mœurs et de consommation de la génération Millennial (née entre 1980 et 2000). Les problématiques environnementales et sociales sont au cœur des préoccupations de cette génération qui s'inquiète de son avenir. Les Millennials sont de plus en plus scrupuleux quant à l'empreinte environnementale et sociale de ce qu'ils achètent. Nous prenons donc en considération, la qualité du management, les notations ESG ainsi que l'appréciation des employés comme critère d'évaluation de nos entreprises.

L'ensemble des valeurs du portefeuille seront notées par l'équipe de gestion sur 9 critères : Millennial, Rule Maker, Rule breaker, Innovation, Management, ESG, Great place to work, Momentum et Valorisation. Ces notations seront soit basées sur les ressources internes de la société de gestion soit sur des indicateurs externalisés tel que Glassdoor ou MSCI ESG Manager.

Les facteurs ESG sont essentiels pour soutenir la croissance du capital. En effet, les données ESG permettent d'avoir une connaissance plus approfondie et plus exhaustive des entreprises en termes de durabilité. Une entreprise ne peut pas se développer à long terme sans se comporter de manière durable avec ses parties prenantes. Les employés peuvent travailler pour un concurrent si l'opportunité d'avoir de meilleures conditions de travail se présente. Les clients sont de plus en plus scrupuleux quant à l'empreinte environnementale et sociale de ce qu'ils achètent. Les actionnaires sont plus conscients de leur rôle et de leur pouvoir d'influencer le comportement des entreprises. Ils ont une obligation légale croissante de surveiller l'empreinte des entreprises. Les fournisseurs peuvent favoriser les entreprises avec lesquelles ils entretiennent des relations à long terme.

Un manquement au comportement durable peut avoir de mauvaises conséquences sur la réputation des entreprises et peser sur leur avenir.

Ainsi, les indicateurs mentionnés ci-dessus soutiennent notre stratégie d'investissement.

En pratique, la stratégie d'investissement consiste à :

- L'exclusion des secteurs nuisibles (jeux d'argent, pétrole et charbon, tabac (production, distribution, licence)). Toute entreprise dont plus de 10% des revenus proviennent de l'un de ces secteurs est exclue des investissements du Compartiment.
- Vérifier que l'inclusion d'une nouvelle entreprise dans le fonds ne pèse pas sur la notation ESG du fonds de telle sorte qu'elle soit inférieure à celle de son indice de référence. Cette notation ESG est une moyenne pondérée des notations Sociale, Environnementale, Gouvernance, Clients et Fournisseurs, chacune basée sur les indicateurs affichés ci-dessus (chaque notation de partie prenante est une moyenne de chaque notation d'indicateur). La notation sociale, environnementale et de gouvernance est pondérée à 25%, celle des clients et des fournisseurs à 12.5%. Si la notation ESG du fonds est inférieure à celle de son benchmark en raison de l'inclusion d'une nouvelle entreprise, alors ce nouvel investissement n'est pas réalisé. Outre ces contrôles ad hoc, la notation ESG du fonds est calculée et communiquée chaque mois.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Premièrement, une politique d'exclusion est utilisée: les investissements ne doivent pas appartenir à des secteurs considérés comme nuisibles (tabac, pétrole, charbon, jeux d'argent). Toute société dont plus de 10% des revenus proviennent d'un de ces secteurs est exclue des investissements du compartiment.

Deuxièmement, avant chaque sélection d'investissement, le Gérant est responsable de la compréhension de l'activité de l'entreprise et doit évaluer si elle atteint les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier, sur la base d'indicateurs ESG clés.

Troisièmement, le score ESG de ce produit financier est calculé mensuellement à l'aide du modèle propriétaire d'Athymis Gestion et comparé à son indice de référence, le MSCI ACWI Investable Market Index (IMI). Ce score ESG (score moyen des entreprises du fonds) tient compte de plusieurs critères concernant chaque partie prenante (actionnaire, employés, clients, fournisseurs). Voir les critères énumérés ci-dessus. Les entreprises ayant un mauvais score sont mises en avant. Par ailleurs, le score ESG du fonds doit être supérieur à celui de son benchmark,

cette condition devant être vérifiée avant d'inclure la nouvelle entreprise. Si l'inclusion d'une nouvelle société met en péril cette condition, alors la société n'est pas achetée.

Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

N/A

Quelle est la politique suivie pour évaluer les bonnes pratiques de gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises investies porte sur un aspect financier ou extra-financier. La qualité ESG en termes de bonne gouvernance est donc évaluée à travers les notations des émetteurs du portefeuille. Ces notations sont basées sur une méthodologie propriétaire d'analyse ESG qui consiste à mesurer les critères de gouvernance à travers différents indicateurs:

- Nombre de membres du conseil d'administration présents depuis plus de 7 ans.
- Pourcentage d'administrateurs indépendants
- Indépendance du comité de rémunération.
- Indépendance du comité d'audit.
- Séparation des fonctions de président et de directeur général ?
- Pourcentage du capital détenu par les administrateurs.
- Respect des principes de l'ONU.
- Existence d'une clause de récupération des bonus; Mise en place d'un bonus de bienvenue ou/et d'un parachute doré.
- Politique de Say on Pay.
- Membres du conseil d'administration ayant reçu +10% de votes négatifs.
- Rémunération des dirigeants approuvée par les actionnaires
- Existence d'un audit anti-corruption.
- Présence des membres du conseil d'administration > 75% des réunions.

La méthodologie de notation du Gérant est propriétaire et se base principalement sur des scores ESG via le fournisseur de données MSCI, et un calcul avec son outil principal, Athymis ESG Master.

Où puis-je trouver plus de détails sur la stratégie d'investissement ?

Sur le site internet d'Athymis Gestion : www.athymis.fr ou sur simple demande auprès d'Athymis 10 rue Notre Dame de Lorette, 75009 Paris – 01 53 20 49 90

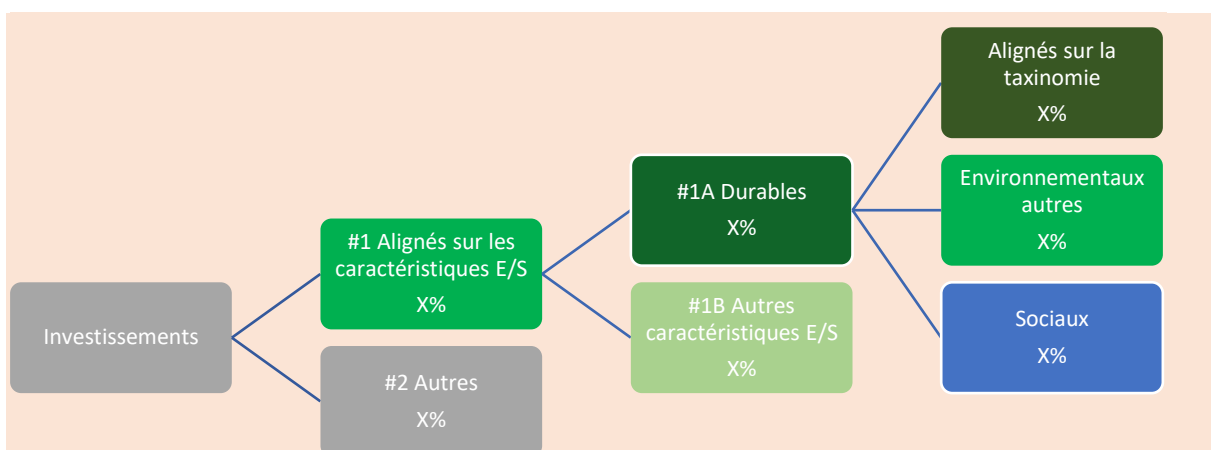


Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Tous les investissements (actions) inclus dans ce produit financier sont soumis aux filtres ESG et répondent aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, le score ESG final inclut tous les investissements. Le fonds n'est pas divisé entre les entreprises alignées sur des objectifs environnementaux ou sociaux, le comportement de chaque entreprise envers toutes ses parties prenantes est évalué une fois qu'il est clair que l'entreprise n'appartient pas à des secteurs considérés comme nuisibles.

Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

N/A



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E / S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E / S** comprend :

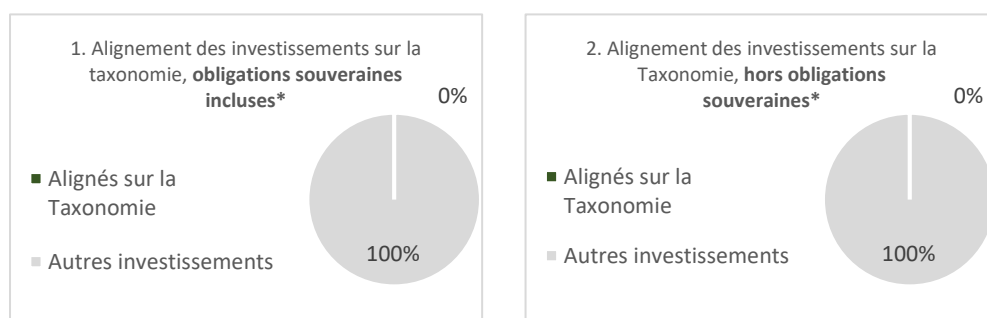
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

N/A

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes ?

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions économiquement ou technologiquement viables pour contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental, et peuvent être considérées comme contribuant substantiellement.

N/A



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie Européenne ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du Règlement (UE) 2020/852

N/A



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

« #2 autres » comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont pas alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables. En pratique, moins de 10% du fonds appartient à cette catégorie. Elle comprend les liquidités, les instruments du marché monétaire, les dépôts à terme, les fonds cibles (OPCVM et OPC).



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

N/A

Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

N/A

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?

N/A

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

N/A

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

N/A



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

Sur simple demande à Athymis Gestion : 10 rue Notre Dame de Lorette, 75009 Paris
01 53 20 49 90

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :
www.athymis.fr